

DPAA. OPF. NTH. 19/0/82
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

82/1106 du 25/II/1982.

// DECRET N° /NTH-DGAS-DPAA-SP-P3 #
portant promotion de Monsieur MOUSSANZAMBI
David Professeur certifié des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo.

/// LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 6 Juillet 1979;

(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 6 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1980 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 52/130/FP du 5.5.1982 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 54/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 52/130/FP du 5.5.1982 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 52/197/FP du 5.7.1982 fixant les catégories et hiérarchies ^{des cadres} créées par la loi n° 15/82/FP du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 52/198/FP du 5.7.1982 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, de l'Etat;

(/u le décret n° 54/165/FP du 22.5.1984 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 65/170/FP-DE du 20.6.1985 réglementant l'avancement des fonctionnaires;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 82/1105 /NTH-DGAS-DPAA-SP-P3 du 25/II/82 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1975 de Monsieur MOUSSANZAMBI David Professeur certifié des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo;

// DECRET N° :

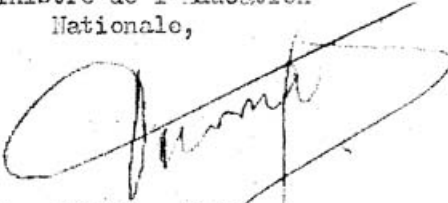
Article 1er : Monsieur ROUSSELEMBI David Professeur certifié de 1er échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville est promu au 2^e échelon de son grade pour compter du 8.10.1975 AGG et RMC : néant.

Article 2 : Le présent décret prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

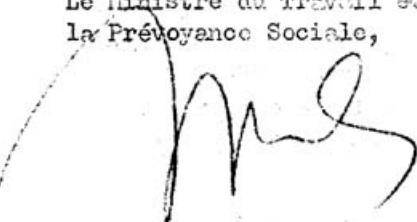
Brazzaville, le 25 Novembre 1982 .

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,


Antoine NDINGA - OBA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Colonel Louis SILVAIN-GONA.-

Le Ministre des Finances,


Itini Osaétoumba L'KOUDEZOU.-

AMPLIATIONS :

EST 2
DGAS 2
DPAA 3
DFP 2
DB 2
DCF 2
B/SOLDE 1
B/COUREUR 5
INTERESSE 1
DOSSIERS 2

